



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien Supérieur Géomètre Topographe, option Cabinet de Géomètre

**Niveau III**

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>



**REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL  
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI**

**Technicien Supérieur Géomètre Topographe, option Cabinet de Géomètre**

**1. Références de la spécialité**

**Niveau :** III

**Code(s) NSF :** 231 n - Mines et carrières, génie civil, topographie-

**Code(s) Rome :** F1107

**Formacode :** 22054 12225 12232

**Date de l'arrêté :** 20/01/2012

**Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité :** 25/02/2012

**Date d'effet de l'arrêté :** 10/08/2012

**2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre**

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

1) A partir d'éléments fixes existants sur le terrain, le candidat effectue un "lever de terrain et son report DAO » :

a) Le candidat réalise un levé de terrain (polygonation tendue, rayonnement, tour d'horizon, nivellement, levé d'une quinzaine de points, plan de façade, récolement de points de détail) en utilisant les appareils usuels de topographie.

b) Il effectue ensuite le calcul des points et le report en DAO (logiciel Autocad, Covadis, etc.) de ce relevé de terrain.

2) A partir d'un dossier terrain, le candidat réalise un projet comprenant :

- l'étude d'infrastructure (définition des caractéristiques géométriques de tracés routiers, de réseaux d'assainissement ou d'eau potable, détermination des éléments d'implantation).

- l'étude foncière (partage de propriété, zone d'aménagement, lotissement).

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

En annexe du DSPP, le candidat décrit son expérience sur la rédaction de pièces écrites à caractère foncier.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	3/21

- c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).
- d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.
- *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	4/21

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

#### 3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel TSGT-C

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Rédiger des pièces écrites à caractère foncier	00 h 15 mn	Le jury interroge le candidat sur cette compétence à partir de l'annexe au DSPP.
<b>Epreuve de synthèse :</b> - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Effectuer des levés topographiques Effectuer les calculs topométriques liés aux levés Réaliser des dessins topographiques Effectuer les métrés des études d'infrastructures Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures Réaliser des implantations Réaliser les plans des relevés d'architecture et les calculs associés Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés	07 h 00 mn	Il s'agit d'un travail de terrain (en binôme) et de la production de documents écrits (travail individuel).
- Questionnaire professionnel			
- Entretien technique			
<b>Entretien final</b>		00 h 30 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP.
	Par candidat, durée de l'épreuve	07 h 45 mn, dont 00 h 45 mn devant le jury,	

#### Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	5/21

### 3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Réaliser des levés et des plans topographiques</b>						
Effectuer des levés topographiques	Le carnet électronique (ou le carnet manuel) est correctement saisi (mesures et codes). La densité des points levés est conforme aux stipulations du Cahier des Charges et les détails ont été levés en nombre suffisant. La précision des mesures d'angles et de distances est conforme aux stipulations de la commande (respect des tolérances).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer les calculs topométriques liés aux levés	Les résultats obtenus permettent de rattacher le levé au système de coordonnées imposé dans le Cahier des Charges. La totalité des calculs a été réalisée : l'ensemble des points créés sont déterminés avec le degré de précision stipulé dans le Cahier des Charges. Les coordonnées de tous les points de détail utiles à l'établissement du plan sont obtenues avec le degré de précision stipulé dans le Cahier des Charges.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des dessins topographiques	Densité des points figurant sur le dessin, conforme aux stipulations du Cahier des charges. Présence de tous les points de détail stipulés au Cahier des charges. Respect des échelles imposées. Respect des formats de DAO (calques, bibliothèques de symboles, lignes, écritures,...). Précision graphique du dessin. Aspect et rendu du plan topographique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser des implantations et des études d'infrastructures</b>						
Effectuer les métrés des études d'infrastructures	Les métrés réalisés sont auto contrôlés par estimation de l'ordre de grandeur. Les tolérances sur les valeurs respectent les usages couramment admis dans les secteurs d'activité concernés (terrassements, routes, assainissement, VRD, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	6/21

<b>Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation</b>		<b>Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation</b>				
<b>Compétences professionnelles</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures	Le projet respecte les contraintes imposés (talus, pentes, dévers, etc.). Les calculs topométriques ont fait l'objet d'un autocontrôle systématique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des implantations	Intervention en cohérence avec l'étendue, la complexité et la précision imposée. Respect de la tolérance imposée par le Cahier des charges pour les points implantés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture</b>						
Réaliser les plans des relevés d'architecture et les calculs associés	Les écarts éventuels rentrent dans les tolérances usuelles de la profession. Les coordonnées des points déterminés par méthodes indirectes sont exactes aux tolérances près. Les valeurs des éléments immobiliers (surfaces, tantièmes, etc.) sont calculées aux tolérances près et suivant les normes réglementaires en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés	Les plans des projets fonciers indiquent précisément les limites séparatives après aménagement. Ces plans comportent les renseignements juridiques visibles ou connus (servitudes, mitoyennetés, etc.). Les valeurs des longueurs et surfaces ont été vérifiées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédiger des pièces écrites à caractère foncier	Les documents établis sont conformes aux réglementations en vigueur (cadastre, foncier, etc.). Les documents établis respectent les règles usuelles de la langue française, l'orthographe, ainsi que la présentation couramment pratiquée dans la profession. Les documents établis sont clairs et compréhensibles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	7/21

### 03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

#### 3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre\*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Mettre en oeuvre des modes opératoires	Des modes opératoires, même complexes, sont mis en œuvre. Les normes et spécifications sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailler en équipe	La collaboration avec tous types d'intervenants, y compris intervenants externes, est efficace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	L'utilisation de différents logiciels est optimale. Les fonctions avancées des logiciels sont utilisées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	8/21

#### 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

##### Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury intervient après la réalisation de l'épreuve de synthèse par le candidat.

##### Conditions particulières de composition du jury :

#### 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Le site organisateur prévoira au moins un surveillant présent durant toute la durée de l'épreuve de synthèse afin d'éviter l'échange d'informations entre candidats.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	9/21

## Annexe

### Plateau technique de la session Titre Professionnel

#### Titre professionnel : Technicien Supérieur Géomètre Topographe, option Cabinet de Géomètre

➤ **Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel**

Le levé de terrain prévu à l'épreuve de synthèse se déroule sur les terrains d'application comportant des points fixes connus en coordonnées.

➤ **Les locaux pour la session TP**

Désignation et description des locaux	Observations
Une salle de cours permettant d'accueillir les candidats, aménagée afin d'éviter toute communication entre les candidats.	
Salle pour la partie orale de l'évaluation : table, chaise pour candidat et jury, paper-board.	Cette salle doit garantir la confidentialité des échanges entre le candidat et le jury.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	10/21

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 24 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail		Bureau et chaise.
Machines et matériel		Equipement pour un binôme : tachéomètre, trépied, prisme et canne, niveau, mire.
Outillage		Ordinateur PC équipé de logiciels de DAO couramment utilisés par les géomètres.
Petit outillage		Cônes, piquets bois, massette, fiches, chaîne de 20m minimum, jalons (3).
Equipements individuels de protection (EPI)		Baudrier pour la partie terrain.
Autres		Calculatrice scientifique (lignes trigonométriques). Règle graduée à échelles multiples (Kutsch).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	11/21



REFERENTIEL DE CERTIFICATION  
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES  
Technicien Supérieur Géomètre Topographe, option Cabinet de Géomètre



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## Technicien Supérieur Géomètre Topographe, option Cabinet de Géomètre

### Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

#### CCP 1 - Réaliser des levés et des plans topographiques

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer les calculs topométriques liés aux levés Effectuer des levés topographiques Réaliser des dessins topographiques	03 h 30 mn	
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	03 h 30 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	14/21

## CCP 2 - Réaliser des implantations et des études d'infrastructures

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures Effectuer les métrés des études d'infrastructures Réaliser des implantations	03 h 30 mn	
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			03 h 30 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	15/21

### CCP 3 - Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaliser les plans des relevés d'architecture et les calculs associés Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés Rédiger des pièces écrites à caractère foncier	03 h 30 mn	
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>			
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>			
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			03 h 30 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	16/21

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES  
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

**Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP**

N° CCP	TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) GEOMETRE TOPOGRAPHE, OPTION CABINET DE GEOMETRE Arrêté du 16/07/2007	N° CCP	Technicien Supérieur Géomètre Topographe, option Cabinet de Géomètre Arrêté du 20/01/2012
CCP 1	Réaliser des levés et des plans topographiques	CCP 1	Réaliser des levés et des plans topographiques
CCP 2	Réaliser des implantations et des études d'infrastructures	CCP 2	Réaliser des implantations et des études d'infrastructures
CCP 3	Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture	CCP 3	Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	17/21

## GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

### EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

### EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	18/21

## L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

\*\*\*\*\*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSGT-C	TP-00271	RC	07	08/09/2011	25/02/2012	19/21

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

